



Développement Professionnel Continu & FIF-PL :
Inscription formation en présentiel pour 2021 au Relais des Chartreux (91)

Pour vous inscrire à une session de **formation en présentiel**,
(que ce soit en DPC, en FIF-PL,...), merci de nous envoyer

par courrier postal dès maintenant :

- la présente fiche d'inscription
- + 1 chèque de caution de 420€ +

+ votre bulletin d'adhésion 2021 à l'Association AEPVLC ainsi que votre cotisation d'un montant de 20€
(paiement par chèque, par virement bancaire,
ou par CB directement sur <https://aepvlc.fr/paiement-en-ligne/>)

Je soussigné(e).....

Orthophoniste, Date de naissance (OBLIGATOIRE).....

Adresse professionnelle complète.....

Numéro de téléphone (obligatoire)

Numéro de Portable.....

e-mail :

Numéro ADELI.....

Cocher
votre
choix :

Module n°03 : **Les troubles transitoires et les troubles sévères du langage oral : interventions et projet thérapeutique.**

Mardi 06 Juillet et Mercredi 07 Juillet 2021 de 9h à 17h30

Formateur : **Monique TOUZIN**, Orthophoniste. (Action DPC : 18172100003 – Session 1 @ mondpc.fr)

déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

Choix du
module 03 :

Module n°08 : **Le bégaiement chez l'enfant de 2 à 12 ans : bilan et prise en charge.**

Mardi 06 Juillet et Mercredi 07 Juillet 2021 de 9h à 17h30

Formateur : **Hélène VIDAL GIRAUD**, Orthophoniste. (Action DPC : 18172100008 – Session 1 @ mondpc.fr)

déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

Choix du
module 08 :

Module n°32 : **Utilisation de la voix chantée pour l'intervention orthophonique dans les troubles de la voix.**

Mardi 06 Juillet et Mercredi 07 Juillet 2021 de 9h à 17h30

Formateur : **Benoît AMY DE LA BRETEQUE**, Phoniatre. (Action DPC : 18172100032 – Session 1 @ mondpc.fr)

déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

Choix du
module 32 :

Cette fiche d'inscription vous permet de bloquer une ou plusieurs places pour 2021.

Pour 2021 les enveloppes DPC et FIF-PL sont :

> pour l'ANDPC un forfait de **851,90 € par orthophoniste**, qui se décompose de la manière suivante :

431,90 € pour vous, au titre de dédommagement pour la perte d'exploitation des 2 jours hors de votre cabinet,
et **420€ pour l'organisme de formation** que vous choisissez.

> pour le **FIF-PL**, un remboursement de **150 euros par jour de stage** (soit **300€** de remboursement sur les **420€** facturés par l'AEPVLC) avec **5 jours par an, somme limitée à 750 euros par an et par professionnel.**

Toutes nos formations sont en cours d'agrément auprès du FIF-PL pour 2021.



Merci d'envoyer 1 chèque de 420€ à l'ordre de l'AEPVLC pour valider votre présence lors du module de votre choix :

- Soit votre session est validée en DPC, alors nous vous rendrons votre chèque de caution à la fin de votre stage.

- Soit vous voulez que votre stage soit pris en charge par le FIF-PL ou si vous l'autofinancez, alors nous encaisserons votre chèque le lendemain de la fin du stage.

- Pour rappel, le coût d'une formation en présentiel pour les **orthophonistes salariés** est de **480€ (payable par chèque ou virement)**

- DANS TOUS LES CAS, merci de ne pas oublier de payer votre cotisation 2021 de 20€ pour devenir membre de l'Association.

Je m'engage à suivre l'intégralité du stage au Relais des Chartreux – 11 rue de la Cerisaie – 91160 – Saulx les Chartreux.

Fait à

Le

Signature **faire précéder la signature de la mention «lu et approuvé».**